

# CONSEILLER

## L'IQPF complète ses Normes d'hypothèses de projection

Publié par La rédaction le 29 mars 2017

---



**L'Institut québécois de planification financière et le Financial Planning Standards Council publient un *Addenda aux Normes d'hypothèses de projection 2016*, ont annoncé hier l'IQPF et le FPSC.**

Cet ajout fournit les sources de données sur lesquelles les [Normes d'hypothèses de projection](#) sont basées, ainsi que les calculs pour les normes d'inflation et les taux de rendement, précisent les deux organismes.

L'[Addenda](#) (fichier Excel) inclut également les données financières des *Normes d'hypothèses de projection* depuis 2009, les taux de rendement des indices pertinents et les écarts-types des rendements. À noter que leurs éditions futures incluront une version à jour de cet addenda.

### UN OUTIL POUR MIEUX COMPRENDRE LES NORMES

L'IQPF et le FPSC soulignent que les *Normes* permettent aux planificateurs financiers d'effectuer des projections financières libres de possibles biais, puisqu'elles se veulent « un guide pour les aider à estimer l'inflation future, les taux de rendement, l'espérance de vie et autres hypothèses, tout cela dans le but de mener leurs clients vers le bien-être financier ».

Les deux organismes estiment en outre que l'existence de l'*Addenda* permettra aux Pl. Fin. « de bien comprendre et de reproduire les calculs pour leur usage personnel », en plus de « faire en sorte que les *Normes* seront mieux comprises et plus facilement adoptées ».

Rappelons que celles-ci, de même que l'*Addenda*, ont été développés par un comité formé de professionnels de la planification financière et de l'actuariat, composé de Nathalie Bachand (A.S.A., Pl. Fin.), Martin Dupras (A.S.A., Pl. Fin., M. Fisc.), William Jack (CFP, FCIA, CPCA), Daniel Laverdière (A.S.A., Pl. Fin.) et Patrick Longhurst (CFP, FCIA).

#### Le FPSC en bref

Le FPSC est un organisme de normalisation et d'accréditation « travaillant dans l'intérêt du public et dont l'objectif est de susciter la confiance envers la profession de planificateur financier ». Sa mission est notamment de veiller à ce que les CFP professionnels et les candidats enregistrés « répondent à des normes de compétence et de professionnalisme appropriées en les soumettant aux exigences les plus rigoureuses en matière de formation, d'examen, d'expérience et de déontologie ».

---